



Département du MORBIHAN

2024/16/12/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (**arrivée à 20h50**), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : PERON Alan, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren.

Procurations : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Mickaël à JANNY Patrick, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, ULLIAC Morgane à TROALEN Anne, PICARDA Styren à PERON Matthieu.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 03/12/2024  
Convocation affichée le : 09/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/12/2024  
Publié ou notifié le 20/12/2024  
Certifié exécutoire le 20/12/2024  
A GOURIN, le 20/12/2024.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**13- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil municipal se prononce sur la proposition relative à la décision modificative n°3, élaborée par la Commission des Finances, relative au budget du service assainissement collectif.

Cette délibération suit des régularisations sur des études (Biens N°50 et N°68) et des corrections apportées dans les tableaux de calculs des amortissements des subventions perçues (de 1995 à 2023).

Département du MORBIHAN

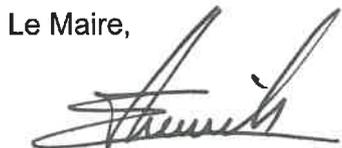
SECTION FONCTIONNEMENT		
CHAP/ARTICLE	LIBELLES	MONTANTS
<b>DEPENSES</b>		
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 845,00 €</b>
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 845,00 €
		<b>2 845,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 950,97 €</b>
777	Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat de l'exercice	10 950,97 €
		<b>10 950,97 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 950,97 €</b>
139111	Subv.s d'inv. rattachées aux actifs immobilisés perçues par l'Agence de l'Eau	331,35 €
13912	Subv.s d'inv. rattachées aux actifs immobilisés perçues par la région	149,51 €
13913	Subv.s d'inv. rattachées aux actifs immobilisés perçues par le département	10 470,11 €
		<b>10 950,97 €</b>
<b>RECETTES</b>		
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 845,00 €</b>
2803	Etudes	2 845,00 €
		<b>2 845,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**ADOpte** la décision modificative N°3 portant sur le budget du service assainissement collectif.

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,  
 A GOURIN, le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.